



1562 Corcelles, le 22 juillet 2021

COMMUNE DE CORCELLES
Près Payerne
MUNICIPALITE
Tél. 026/660.25.62
Fax 026/660.17.76
commune@corcelles.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS 06/2021

Travaux de mise en conformité et d'amélioration du stand de tir des Marais

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Suite à la demande du canton, et plus précisément de l'inspecteur cantonal, des améliorations et des mises en conformité doivent être réalisées pour poursuivre l'exploitation de notre stand de tir des Marais. Ces travaux allant amener une meilleure utilisation des installations, la Municipalité s'est approchée des deux sociétés de tir (la Banquise et Union-Fraternité) pour une proposition de participation financière. Celles-ci ont accepté une participation de Fr. 10'000.-- chacune.

Descriptif du projet

Les nouvelles normes nous imposent d'effectuer les travaux suivants :

1. Remplacements des rondins de bois par des plaques caoutchouc et du récupérateur de balles à la ciblerie d'ici fin 2023. Ce système permettra la récupération et l'élimination des balles par les sociétés utilisatrices.
2. Pose d'une clôture autour de la butte de tir pour empêcher les animaux de se trouver dans ce secteur. Cette installation doit être faite d'ici l'année prochaine.
3. Réouverture de la porte, côté Morandi SA, pour permettre un accès direct au bureau sans passer dans le stand comme demandé par l'inspecteur cantonal. Cela demandera un rafraîchissement de la place en goudron et la création d'un passage allant à cette porte.

De plus, nous profiterions de ces travaux pour apporter les améliorations suivantes :

4. Changement du système des cibles polytronic (TG 3002) qui arrive en fin de course par la pose de nouvelles cibles de type TG6301 dont la durée de vie est estimée entre 15 et 20 ans.
5. Amélioration de l'acoustique à l'intérieur du stand en recouvrant les parois d'un tissu absorbant et ainsi éviter que l'isolation s'abîme et génère de la poussière d'une part, et remplacer les panneaux acoustiques du plafond d'autre part. L'éclairage pourra être encastré dans le plafond.

Estimation des coûts :

| | | |
|--|-----|------------------|
| Pièges à balles et recouvrement | Fr. | 37'500,00 |
| Numérotation des cibles | Fr. | 1'500,00 |
| Clôture de la butte | Fr. | 2'000,00 |
| 6 Cibles polytronic TG6301 | Fr. | 82'000,00 |
| Ciblerie | Fr. | 14'000,00 |
| Informatique | Fr. | 1'500,00 |
| Génie civil | Fr. | 46'500,00 |
| Réouverture de la porte | Fr. | 2'600,00 |
| Porte extérieur bureau | Fr. | 3'000,00 |
| Recouvrement des parois intérieures (acoustique) | Fr. | 9'000,00 |
| Panneaux acoustiques | Fr. | 21'000,00 |
| Eclairage | Fr. | 5'000,00 |
| Divers et imprévus (pour arrondi) | Fr. | <u>4'400,00</u> |
| Coût total des travaux | Fr. | 230'000,00 |
| A déduire la participation des sociétés de tir | Fr. | <u>20'000,00</u> |

Coût total TTC à charge de la commune **Fr. 210'000,00**

=====

Financement

Lors de l'élaboration des derniers budgets, des réflexions ont eu lieu dans le cadre de réaliser certains de ces travaux durant l'année 2020 et d'autres par la suite. Afin de présenter une vue d'ensemble des investissements à prévoir en lien avec la mise en conformité et amélioration du stand de tir des Marais, la Municipalité a décidé de présenter le présent préavis.

A ce jour, les éléments suivants sont à relever :

- les liquidités communales se situent à environ Fr. 5'101'000,--
- la réserve « fonds travaux futurs » se monte à environ Fr. 2'075'000,-- selon le préavis 06/2019 en lien avec les travaux relatifs à l'agrandissement et à la rénovation du collège, un prélèvement de cette réserve est prévu pour Fr. 1'500'000,--. Par conséquent, un solde de Fr. 575'000,-- est encore disponible sur ce fonds.

Aussi, la Municipalité propose de financer ces travaux par le biais des liquidités courantes ainsi que de les amortir intégralement en utilisant la réserve « fonds travaux futurs ».

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. M. Bernard Coucet, municipal et responsable du dossier, est à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 06/2021, décide :

Art. 1

D'accepter les travaux d'amélioration et de mise en conformité du stand de tir des Marais tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 230'000,-- à prélever sur les liquidités courantes pour financer ces travaux, dont il y aura lieu de déduire la participation financière des deux sociétés de tir d'un montant total de Fr. 20'000,--.

Art. 3

D'amortir cet investissement par un prélèvement sur le compte 9282.80 « fonds travaux futurs ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

La Syndique :



N. Rapin

(LS)

La Secrétaire adjointe :



M. Rapin